



COMMENT FINANCER VOTRE PERMIS DE CONDUIRE ?

1. LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION CPF :

Quelle que soit votre situation, vous pouvez utiliser votre [compte personnel de formation \(CPF\)](#) pour financer votre permis de conduire (code et conduite) des catégories suivantes : [A1](#), [A2](#), [B](#), [B1](#), [B96](#), [BE](#), [B78](#), [C1](#), [C](#), [D1](#), [D](#), [C1E](#), [CE](#), [D1E](#), [DE](#).

Cependant, il est nécessaire de remplir les conditions suivantes :

- L'obtention du permis doit **contribuer à la réalisation ou à la sécurisation de votre projet professionnel**
- Vous n'êtes pas sous soumis à une **interdiction de demande de permis** (cette information est vérifiée par une attestation sur l'honneur),
- La préparation au permis doit être assurée par un établissement agréé et déclaré en tant qu'organisme de formation.

Notez également que vous ne pouvez pas solliciter cette aide si vous étiez déjà titulaire du permis de conduire mais que celui-ci a été suspendu.

Cette aide est cumulable avec les autres aides au financement du permis de conduire, notamment le permis à 1 € par jour pour les 12-25 ans.

2. LE PERMIS A 1 € PAR JOUR POUR LES 15-25 ANS :

Le permis à 1 € par jour prend la forme d'un prêt dont les intérêts sont payés par l'État, pour aider les jeunes de 15 à 25 ans révolus à financer leur formation au permis de conduire.

Pour en bénéficier il faut :

- Être âgé de 15 à 25 ans révolus
- S'inscrire dans une école de conduite partenaire
- Préparer le permis de conduire de catégorie B, A1 ou A2.

Le montant du prêt peut s'échelonner de 600 €, 800 €, 1 000 € ou 1 200 €, pour une première inscription à une formation au permis de conduire. Le remboursement du prêt se fait par mensualités de 30 € maximum.

[Cliquez sur ce lien pour en savoir plus en savoir plus sur ce dispositif.](#)



3. L'AIDE POUR LES APPRENTIS :

Afin de financer leur permis de conduire, les apprentis bénéficient d'une aide de 500 euros.

Quelles conditions pour bénéficier de l'aide aux apprentis ?

- Avoir 18 ans ou plus.
- Être en cours de contrat d'apprentissage.
- Préparer le permis B.

Comment obtenir cette aide ?

Pour cela vous devez transmettre une demande d'aide à votre [centre de formation d'apprentis \(CFA\)](#) avec les documents suivants :

- Le [formulaire de demande d'aide](#) renseigné et signé
- Une copie recto-verso d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité)
- Une copie d'un devis ou d'une facture de l'école de conduite datant de moins d'un an
- Un RIB, si vous souhaitez que l'aide soit directement versée sur votre compte.

L'aide est **attribuée une seule fois** et est **cumulable avec toutes les autres aides** éventuellement perçues par l'apprenti, y compris les prestations sociales.

4. L'AIDE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI :

Dans le cadre de votre recherche d'emploi, vous pouvez bénéficier de l'aide financière à la recherche d'un emploi (qui peut aller jusqu'à **1200 €**). Pour en bénéficier, cette aide doit vous permettre de lever le frein à la reprise d'un emploi que représente le fait de ne pas être titulaire du permis de conduire.

L'aide est à demander **auprès de votre agence pôle emploi** en remplissant un formulaire uniquement disponible en agence (référence 303) préalablement à l'inscription en auto-école.



5. L'AIDE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Si vous touchez la [prestation de compensation du handicap \(PCH\)](#) (aide financière versée par le département pour permettre aux personnes en situation de handicap de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie) sachez que vous pouvez en utiliser une partie pour **financer des leçons de conduite**.

De même, si votre insertion professionnelle nécessite l'utilisation d'un véhicule, vous pouvez solliciter une aide financière - qui peut aller jusqu'à **1000 €** - auprès de [l'Agefiph](#) ou bien du [Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique \(FIPHFP\)](#).

Pour connaître en détail les conditions d'éligibilité à ces aides, il est conseillé de vous renseigner directement auprès de votre [maison départementale des personnes handicapées \(MDPH\)](#).

[En savoir plus sur les aides pour financer le permis de conduire.](#)